



COMMUNE  
DE NOYANT-VILLAGES

.....  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

.....  
DEPARTEMENT  
DE MAINE ET LOIRE

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE SAUMUR

## PROCES VERBAL

# CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 18 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le mercredi 18 janvier à 20H00, le Conseil Municipal de NOYANT-VILLAGES s'est réuni, au nombre prescrit par la loi à la salle les 3 Epis située rue de la Mairie à MEON, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DENIS Adrien, Maire de la commune de NOYANT-VILLAGES.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	154
Présents	111
Absents	19
Excusés	24
Ayant donné pouvoir	24
Votants	135
Quorum	78

DATES	
Envoi de la convocation	12/01/2017
Affichage de la convocation	12/01/2017
Affichage du procès-verbal	07/02/2017
Envoi en Sous-Préfecture	07/02/2017

**SECRETARE DE SEANCE**

Monsieur Henri d'OYSONVILLE

TITRE	NOM	PRENOM	COMMUNE DELEGUEE	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	DETIENT LA PROCURATION DE
Monsieur	DENIS	Adrien	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			
Monsieur	QUIGNON	Gabriel	NOYANT	X			
Monsieur	PERROUX	Michel	PARCAY-LES-PINS	X			
Madame	FRETTE	Chantal	AUVERSE	X			M. GAILLARD Claude
Monsieur	LEBOUC	Marcel	GENNETEIL	X			
Monsieur	CHEVALLIER	Rémi	BROC	X			M. FLEUREAU Michel
Monsieur	LOUIS	Pascal	CHIGNE	X			MME PAY Franck
Monsieur	LASCAUD	Raymond	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			M. BELLANGER Jean-Luc
Monsieur	D'OYSONVILLE	Henri	LASSE	X			MME MOODY Esther
Madame	BUSSONNAIS	Bénédicte	BREIL	X			M. DE LA BOUILLERIE Benoît
Monsieur	LIHOREAU	Guy	MEON	X			
Monsieur	GEORGET	Jean-Marie	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			M. FRONTEAU Loïc
Monsieur	MAZE	Philippe	CHAVAINES	X			MME CHEVET Amélie
Madame	ROHMER	Michèle	LINIERS-BOUTON	X			M. LEVENEZ Bernard
Monsieur	MAROuset	Jean-Marie	AUVERSE	X			M. RIQUIN Christian
Monsieur	GAILLARD	Claude	AUVERSE			X	
Monsieur	RIQUIN	Christian	AUVERSE			X	
Monsieur	LEMONNIER	Denis	AUVERSE	X			
Monsieur	SEBILLE	Bernard	AUVERSE		X		
Madame	MAROuset	Evelyne	AUVERSE	X			M. LEPETICORPS Laurent
Monsieur	POTIN	Daniel	AUVERSE	X			
Monsieur	LE PETICORPS	Laurent	AUVERSE			X	

<b>Madame</b>	SEBILLE	Catherine	AUVERSE	X			
<b>Madame</b>	SEBILLE	Sylvette	AUVERSE		X		
<b>Monsieur</b>	BRAZILLE	Patrick	BREIL	X			
<b>Madame</b>	TESSIER	Cécile	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	CHAMPAGNE	Jean-Luc	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	DE LA BOUILLERIE	Benoît	BREIL			X	
<b>Madame</b>	CONSTANTIN	Martine	BREIL	X			
<b>Madame</b>	RENAULT	Sandrine	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	MARANDEAU	Thierry	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	LACAZE	Michel	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	TAFFUT	Jean-Paul	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	DE FOUCAUD	Patrice	BREIL	X			
<b>Monsieur</b>	BOURDEL	Gilbert	BROC	X			M. TESSIER Bruno
<b>Monsieur</b>	RAIMBAULT	Jean-Michel	BROC		X		
<b>Madame</b>	BEROUARD	Katia	BROC	X			M. MEDUCIN Daniel
<b>Monsieur</b>	MEDUCIN	Daniel	BROC			X	
<b>Monsieur</b>	TESSIER	Bruno	BROC			X	
<b>Madame</b>	MONTOYA	Sandrine	BROC		X		
<b>Monsieur</b>	VAUBOURGOIN	Cédric	BROC			X	
<b>Madame</b>	DELARUE	Marie-Josèphe	BROC		X		
<b>Monsieur</b>	FLEUREAU	Michel	BROC			X	
<b>Monsieur</b>	ISOPE	Sébastien	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	FRONTEAU	Loïc	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE			X	
<b>Madame</b>	BERGE	Arlette	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	DENIS	Julien	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	JONJOT	Frédéric	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE		X		
<b>Monsieur</b>	GEORGET	Jean-Yves	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	BOURDEL	Nicolas	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	LAMBERT	Denis	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Madame</b>	BESNARD	Lydia	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE		X		
<b>Madame</b>	BRETON	Agnès	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE		X		
<b>Monsieur</b>	HARDOUIN	Antoine	CHAVAINES	X			
<b>Monsieur</b>	TOURET	Yves	CHAVAINES		X		
<b>Monsieur</b>	GUILOISEAU	Daniel	CHAVAINES			X	
<b>Monsieur</b>	NOURRY	Paul	CHAVAINES	X			M. GUILOISEAU Daniel
<b>Madame</b>	D'OYSONVILLE	Marie-Antoinette	CHAVAINES		X		
<b>Madame</b>	LABBE	Céline	CHAVAINES	X			
<b>Monsieur</b>	CHASLES	Didier	CHAVAINES	X			
<b>Monsieur</b>	D'OYSONVILLE	Hubert	CHAVAINES		X		
<b>Madame</b>	CHEVET	Amélie	CHAVAINES			X	
<b>Monsieur</b>	GAUDIN	Roger	CHIGNE	X			
<b>Monsieur</b>	COUTARD	Gilles	CHIGNE	X			
<b>Madame</b>	BOUTRUCHE	Nathalie	CHIGNE	X			MME FRETTE Sandrine
<b>Madame</b>	TULASNE	Viviane	CHIGNE	X			
<b>Madame</b>	FRETTE	Sandrine	CHIGNE			X	
<b>Monsieur</b>	PAY	Franck	CHIGNE			X	
<b>Monsieur</b>	TOURNEUX	Yannick	CHIGNE	X			

<b>Monsieur</b>	BONETTI	Stéphane	CHIGNE	X			
<b>Madame</b>	BERTRAND	Elisa	CHIGNE	X			
<b>Monsieur</b>	LEMARCHAND	Daniel	CHIGNE	X			
<b>Monsieur</b>	PICHON	Daniel	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Madame</b>	DORADOUX	Danielle	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			MME BOULIDARD Aurelie
<b>Madame</b>	PANNEAU	Edith	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Madame</b>	BOULIDARD	Aurelie	DENEZE-SOUS-LE-LUDE			X	
<b>Madame</b>	LOUIS	Delphine	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	DESRUES	Noël	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			M. VAUBOURGOIN Cedric
<b>Monsieur</b>	LEBECHEC	Pascal	DENEZE-SOUS-LE-LUDE			X	
<b>Monsieur</b>	BARDET	Thierry	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			
<b>Monsieur</b>	FRETTE	Patrick	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	X			M. LEBECHEC Pascal
<b>Monsieur</b>	GAUTHIER	Bernard	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	PENARD	Jocelyn	GENNETEIL	X			
<b>Madame</b>	GARNIER	Marie-Christine	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	LOUIS	Jean-Pierre	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	MUSSAULT	Benoit	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	BERGER	Romain	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	AUDOUIN	Thomas	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	MEUNIER-LUMBROSO	Cyril	GENNETEIL	X			
<b>Madame</b>	EASTHAM	Elisabeth	GENNETEIL	X			
<b>Monsieur</b>	FALIGAND	Alain	LASSE	X			
<b>Madame</b>	NAULET	Sylvie	LASSE	X			
<b>Monsieur</b>	GALLET	Jean-Claude	LASSE	X			
<b>Madame</b>	TRIBOIRE	Caroline	LASSE	X			
<b>Madame</b>	MOODY	Esther	LASSE			X	
<b>Monsieur</b>	PERIGOIS	Loïc	LASSE	X			
<b>Madame</b>	BRUNEAU	Natacha	LASSE	X			
<b>Monsieur</b>	GELIN	Christophe	LASSE	X			
<b>Madame</b>	BYZERY	Nicole	LASSE	X			
<b>Monsieur</b>	PROULT	Philippe	LASSE	X			
<b>Monsieur</b>	TAVEAU	Francis	LINIERES-BOUTON	X			M. BUSSONNAIS Franck
<b>Monsieur</b>	DUPUIS	Jacques	LINIERES-BOUTON	X			
<b>Monsieur</b>	LEVENEZ	Bernard	LINIERES-BOUTON			X	
<b>Monsieur</b>	DUPERRAY	Frédéric	LINIERES-BOUTON	X			
<b>Monsieur</b>	DUPAIN	Cédrick	LINIERES-BOUTON			X	
<b>Monsieur</b>	BUSSONNAIS	Franck	LINIERES-BOUTON			X	
<b>Monsieur</b>	BELLANGER	Jean-Luc	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
<b>Monsieur</b>	GUITTON	Dominique	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			M. VAUGUET Arnaud
<b>Monsieur</b>	RABINEAU	Guy	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			MME PERDEREAU Sophie
<b>Monsieur</b>	CHATEIGNER	Charles	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
<b>Monsieur</b>	VAUGUET	Arnaud	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
<b>Monsieur</b>	POIRIER	Bertrand	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	

<b>Madame</b>	PERDEREAU	Sophie	MEIGNE-LE-VICOMTE			X	
<b>Monsieur</b>	SAMEDI	Damien	MEIGNE-LE-VICOMTE	X			
<b>Monsieur</b>	DAVEAU	Jean-Pierre	MEON	X			
<b>Monsieur</b>	CHEVET	Henri	MEON	X			
<b>Madame</b>	HERBAUT	Mireille	MEON	X			
<b>Madame</b>	JULIEN	Anne-Marie	MEON	X			
<b>Monsieur</b>	CHEVET	Jacques	MEON	X			
<b>Madame</b>	BEILLARD	Christelle	MEON	X			
<b>Monsieur</b>	DESRUES	Benoît	MEON			X	
<b>Monsieur</b>	LEVOYER	Michel	MEON	X			M. DESRUES Benoit
<b>Madame</b>	MASSON	Jeannine	MEON	X			
<b>Madame</b>	MARETTE	Marinette	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	GAUCHER	Alain	NOYANT	X			
<b>Madame</b>	BOULY	Michèle	NOYANT	X			M. BROU Anon-Daniel
<b>Monsieur</b>	BUSSIERE	Roland	NOYANT	X			
<b>Madame</b>	TAVEAU	Chantal	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	DEJONGHE	Daniel	NOYANT		X		
<b>Madame</b>	MOREL	Sandrine	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	BROU	Anon-Daniel	NOYANT			X	
<b>Madame</b>	ROBIN	Corinne	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	GODEFROY	Richard	NOYANT			X	
<b>Madame</b>	GOUDARD	Sylvie	NOYANT		X		
<b>Monsieur</b>	CONSTANTIN	Christophe	NOYANT	X			
<b>Madame</b>	CARO	Marina	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	CHAUSSEPIED	Jean-Claude	NOYANT	X			
<b>Madame</b>	METIVIER	Annie	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	CHARRUAU	Joël	NOYANT	X			
<b>Madame</b>	PEGE	Odette	NOYANT	X			
<b>Monsieur</b>	COUANNET	Dominique	NOYANT	X			M. GODEFROY Richard
<b>Madame</b>	BORDEAU	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Madame</b>	GOUGET	Francine	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Madame</b>	GAUTIER	Micheline	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Monsieur</b>	POILVILAIN	Tony	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Madame</b>	BOUVET	Delphine	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Monsieur</b>	COUINEAUX	Patrice	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Madame</b>	PYNE	Julie	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Madame</b>	VERNEAU	Lucie	PARCAY-LES-PINS		X		
<b>Monsieur</b>	DUMOULIN	Christophe	PARCAY-LES-PINS		X		
<b>Madame</b>	SAMEDI	Sylvie	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Monsieur</b>	RIVIERE	Joël	PARCAY-LES-PINS	X			
<b>Monsieur</b>	VIVIEN	Frédéric	PARCAY-LES-PINS		X		
<b>Monsieur</b>	VAN TUIJL	Jean-François	PARCAY-LES-PINS		X		

## 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE de nommer M. Henri D'OYSONVILLE secrétaire de séance.**

## 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2016.

Il précise que suite à une erreur matérielle, les résultats des votes notés sur le compte-rendu de la réunion sont erronés, pour l'élection du premier adjoint au maire délégué de la commune de BREIL. Les résultats du vote sont les suivants :

a) Nombre de votants (bulletins déposés)	148
b) Nombre de suffrages déclarés blancs	13
c) Nombre de suffrages déclarés nuls	4
d) Nombre de suffrages favorables à M. de la BOUILLERIE	49
e) Nombre de suffrages favorables à M. BRAZILLE	82
f) Nombre de suffrages exprimés = a-(b+c)	131
Majorité absolue = f x 50%	66

Après mise aux voix,

➤ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## 3. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire, selon les dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, donne lecture au conseil municipal de la charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

#### 4. CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE NOUVELLE DE NOYANT-VILLAGES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune nouvelle est une entité nouvelle qui doit donc se doter d'un logo pour envisager sa communication institutionnelle.

Cette volonté s'inscrit dans une démarche globale, qui vise à donner un nouvel élan à la communication de notre commune, à l'heure où les territoires sont concernés par les enjeux du marketing territorial.

Le logo est la première signature présente sur tous les supports ; elle permet de mieux identifier la commune. Le logo s'inscrit dans un plan global de communication et est l'une des premières étapes.

Un logo sert principalement à :

- Séduire,
- Valoriser notre image,
- Identifier notre territoire,
- Donner du sens au projet politique du territoire,
- Disposer de documents administratifs illustrés pour renforcer l'impact de nos messages,
- Fédérer les habitants autour d'une image,
- Représenter notre personnel,
- Donner une personnalité unique à notre collectivité et nous démarquer.

La conception du logo a été confiée à une agence de communication.

Il appartient aux membres du conseil de se prononcer sur l'un des deux projets présentés.

Monsieur le Maire donne la parole à l'agence de communication i10group afin d'explicitier les deux propositions de logos.

##### PROPOSITION N°1



##### Un logotype végétal en pleine croissance

Ce logotype est construit par l'association d'un glyphe (la partie haute) et de l'intitulé de la commune nouvelle (Noyant-Villages).

Le glyphe est formé de 3 formes vertes qui composent un ensemble évoquant un végétal en pleine croissance.

— Le végétal, la nature, est l'un des atouts forts du territoire.

— La croissance, l'essor, est une volonté à la base du rassemblement des communes déléguées en une commune nouvelle.

Cette forme exprime de l'énergie, un essor, ainsi que l'éclosion de quelque chose de nouveau au sein d'un univers naturel, sain et généreux.

En silhouettes décalées derrière la première forme du glyphe, une succession d'échos de la forme végétale viennent donner à celle-ci un élan, un soutien. La multiplicité des formes et des couleurs apporte l'idée d'un ensemble réunissant la richesse de la diversité. La succession des couleurs franches, en arc de cercle évoque l'arc-en-ciel, lui aussi symbole d'une nature vivante et porteuse d'espérance.

En comptant les formes colorées ainsi que les formes blanches qui les séparent, on arrive à un total de 14 lignes, qui symbolisent les 14 communes déléguées assemblées.

Dans la forme principale se cachent aussi un V et un N, les initiales de Noyant et Villages. Ce secret est à découvrir, à partager, ce qui permet de générer une adhésion de celui qui découvre le secret ou l'apprend. L'idée de partager un secret avec un groupe donne à ses membres un sentiment de complicité qui génère de la cohésion autour des valeurs du groupe.

Sous le glyphe, le nom de Noyant-Villages se décompose en deux lignes. Noyant, sur la première, s'impose à la première lecture par sa typographie plus grasse. Villages, sur la seconde soutient l'ensemble, et se cale sur la largeur de Noyant pour former un bloc uni et solidaire.

	L'ensemble des éléments forme un logotype joyeux, généreux, promesse d'un avenir où la diversité générera de la croissance. Le tout est compact visuellement très identifiable.
--	---

<p><b>PROPOSITION N°2</b></p> 	<p><b>Un logotype aussi puissant que serein</b></p> <p>Ce logotype est construit par l'association d'un glyphe (la partie haute) et de l'intitulé de la commune nouvelle (Noyant-Villages).</p> <p>Le glyphe est formé par une zone verte puissante, aux allures de triangle arrondi. Cette grande zone exprime l'étendue du territoire de la commune nouvelle, sa couleur met en valeur sa valeur nature, l'un des atouts dominants de la commune.</p> <p>Par sa forme triangulaire, la zone verte définit aussi la géographie du territoire et sa position entre les trois villes voisines : Angers, Le Mans et Tours.</p> <p>Dans le glyphe, en contre forme blanche, deux silhouettes évoquent le vol de deux oiseaux aux battements d'ailes opposés. L'une des silhouettes dessine un V, l'autre un N, initiales de Noyant et Villages.</p> <p>Le vol des oiseaux exprime de la sérénité, une cohésion, et le voyage vers un objectif commun.</p> <p>Sous le glyphe, l'intitulé Noyant-Villages est écrit sur deux lignes. La typographie des deux mots est cohérente et arrondie, exprimant simplicité et harmonie.</p> <p>Les initiales des deux mots reprennent la forme des deux oiseaux et révèlent ainsi le secret des initiales cachées dans le glyphe.</p> <p>L'ensemble des éléments forme un logotype puissant et pourtant serein, L'ensemble des éléments forme u stable mais aussi en mouvement.</p>
---	---

Monsieur CHARRUAU interroge l'intervenant sur la proposition n°1, à savoir si à l'avenir une commune intègre la commune nouvelle, le logo sera-t-il adapté ?

L'intervenant répond qu'il le sera car dans les décomptes des « plumes », on peut en compter 14 ou 15 selon que l'on intègre ou pas la plume principale.

Monsieur Henri D'OYSONVILLE interroge sur le fait que NOYANT soit éventuellement dans une autre écriture et dans une forme plus importante.

L'intervenant dit que le nom le plus important est NOYANT ; c'est ce qui identifie la commune nouvelle. La typographie un peu moins lisible pour NOYANT ne paraît pas adaptée. Sur des formats plus petits, il apparaît compliqué de lire NOYANT.

Monsieur Pascal LOUIS défend qu'en différenciant « NOYANT » et « VILLAGES » on marque une sorte de séparation. Il préférerait utiliser une typologie identique pour souligner le fait qu'on soit NOYANT et ses VILLAGES et non NOYANT seul avec les villages à côté.

L'intervenant réplique en disant que sur le « dessin », le V de VILLAGES est plus prédominant que le N de NOYANT. Cela balance avec l'écriture qui minore « VILLAGES ».

Monsieur le Maire intervient en précisant qu'il convient de suivre les conseils de l'agence de communication.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 10 voix contre et 125 voix pour,**

➤ **APPROUVE la proposition de logo N° 1 ;**

## 5. INSTITUTION D'UNE CONFERENCE MUNICIPALE

### VU l'article L. 2113-12-1 du Code général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu d'instituer une « conférence municipale ».

En effet selon les dispositions de l'article L 2113-12-1 du CGCT, « *Le conseil municipal d'une commune nouvelle peut instituer une conférence municipale, présidée par le maire et comprenant les maires délégués, au sein de laquelle peut être débattue toute question de coordination de l'action publique sur le territoire de la commune nouvelle* ».

Monsieur le maire précise que cette conférence municipale réunira à la fois le Maire de NOYANT-VILLAGES et ses 13 adjoints. Elle sera convoquée très régulièrement et assumera les rôles suivants :

- Coordination de l'action publique locale sur le territoire de la commune
- Fixation des grandes orientations politiques stratégiques
- Priorisation des projets d'investissement
- Préparation des ordres du jour des conseils municipaux
- Analyse et avis sur les orientations prises par les communes déléguées et par les commissions

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

➤ **APPROUVE la création d'une conférence municipale.**

## 6. DETERMINATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

### VU l'article L. 2121-22 du Code général des Collectivités Locales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de mettre en place des commissions de travail facultatives.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées, en règle générale, pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux. Il revient au conseil municipal de fixer, le cas échéant dans le règlement intérieur du conseil, les règles de fonctionnement des commissions municipales. Sans que la consultation de ces commissions ne puisse lier le conseil municipal dans ses décisions, le règlement intérieur peut ainsi prévoir une consultation préalable obligatoire sauf décision contraire du conseil municipal, les conditions de transmission aux membres de la commission des informations nécessaires permettant d'éclairer leurs travaux, ou encore la nécessité de la remise d'un rapport qui sera communiqué au conseil municipal. Aucune disposition n'exclut à cet égard la possibilité de désignation d'un rapporteur, étant précisé qu'en application de l'article L. 2122-22 précité, le maire préside ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des groupes de travail gouvernance, il a été proposé de créer 19 commissions facultatives, afin que l'ensemble des conseillers municipaux puissent s'investir dans les travaux relatifs à la création et au fonctionnement de la commune nouvelle :

1. Commission « Communication »

2. Commission « Finances »
3. Commission « Ressources Humaines et Matérielle »
4. Commission « Citoyenneté et services de proximité »
5. Commission « Fêtes et cérémonie »
6. Commission « Animations touristiques »
7. Commission « Sports »
8. Commission « Culture, loisirs et lecture publique »
9. Commission « Affaires scolaires »
10. Commission « Enfance/Jeunesse »
11. Commission « Vie associative et lien social »
12. Commission « Habitat, logement, mobilité, santé »
13. Commission « Urbanisme et aménagement du territoire »
14. Commission « Développement économique et commercial »
15. Commission « Développement agricole »
16. Commission « Environnement : énergies renouvelables, espaces naturels et biodiversité »
17. Commission « Bâtiment et Accessibilité »
18. Commission « Voirie et déplacements »
19. Commission « Cadre de vie et espaces publics »

Monsieur le Maire propose de créer, pour la durée du mandat, **19** commissions de travail facultatives dont la composition et l'objet seraient les suivants :

### **1. Commission « Communication »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Définition de la politique d'information de la collectivité ;
- Communication institutionnelle et valorisation du territoire ;
- Bulletin et lettre d'information ;
- Guide pratique et affiche ;
- Site internet ;
- Communication événementielle ;

### **2. Commission « Finances »**

**Composition : minimum 14 membres**

**Objets :**

- Budget principal (BP – CA) ;
- Budgets annexes (BP – CA) ;
- Fiscalité ;
- Dotations de l'Etat ;
- Dotations aux communes déléguées ;
- Monétique et modes de facturation ;
- Gestion des régies ;
- Analyse financière de la collectivité ;
- Programmation des investissements ;
- Préparation du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;

### **3. Commission « Ressources Humaine et Matérielle »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Pilotage de la masse salariale ;
- Politique de recrutement - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Définition de la politique d'évaluation des services et agents et de la politique de rémunération ;
- Avantages sociaux ;
- Conditions de travail (bureaux, locaux,..) ;
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité et prévention des risques ;
- Moyens informatiques – Système d'information ;
- Logiciels métiers ;
- Suivi des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène et de Sécurité, et relation avec les partenaires sociaux ;

**Projets prévisionnels :**

- Elaboration d'un règlement intérieur
- Création d'un comité technique
- Création d'un CHS (Comité d'Hygiène et de sécurité)
- Harmonisation du régime indemnitaire
- Réalisation et mise en œuvre d'un DOCUP (document unique de prévention des risques professionnels)

**4. Commission « Citoyenneté et services de proximité »**

**Composition : minimum 14 membres**

**Objets :**

- Gestion des services à la population (Etat civil, élection, recensement,...)
- Participation citoyenne
- Ordre et Sécurité publique
- Prévention de la délinquance
- Prévention et des risques de sécurité civile
- Elections républicaines
- Organisation et Gestion de la Maison de Services au Public
- Suivi des services postaux
- Gestion des sites cinéraires (espace de dispersion et columbarium, cavurnes, jardins,...)
- Gestion des concessions funéraires
- Pouvoir de police des maires délégués

**Projets prévisionnels :**

- Création et animation d'un Conseils des jeunes
- Création et animation d'un Conseil des sages
- Soutien à la mise en œuvre de projets d'initiative citoyenne
- Organisation de concertations ou de consultations citoyennes
- Création des comités consultatifs
- Dématérialisation des procédures d'état civil
- Numérisation des cimetières

**5. Commission « Fêtes et cérémonie »**

**Composition : minimum 14 membres**

**Objets :**

- Réflexion et définition d'une politique municipale en matière d'animation locale ;
- Mise en réseau et animation des comités des fêtes des communes déléguées ;
- Coordination de la programmation des fêtes et cérémonies des communes déléguées ;
- Gestion du matériel municipal pour l'organisation des animations festives ou associatives (stands, barnum, tables, chaises, sono, ...)
- Gestion des débits de boisson temporaires
- Organisation et supervision de la sécurité des manifestations réglementées : vide greniers, bals, fêtes, spectacles, foires,...
- Organisation des cérémonies commémoratives et patriotiques

**Projets prévisionnels :**

- Organisation de fêtes et cérémonies à l'échelle de la commune nouvelle

**6. Commission « Animations touristiques »**

**Composition : minimum 14 membres**

**Objets :**

- Réflexion et définition d'une politique d'animation touristique du Noyantais ;
- Promotion et commercialisation du territoire en partenariat et sous la direction de l'office de tourisme du Bugeois-Vallée ;
- Dynamiser les réseaux de prestataires du tourisme et assurer un soutien aux porteurs de projets ;
- Organiser et animer des opérations touristiques événementielles ;
- Proposer des actions de valorisation du territoire : signalétiques,...
- Gestion des équipements touristiques municipaux : camping, aires d'accueil des camping car, ... ;

**Projets prévisionnels :**

- Mise en place d'une aire d'accueil de camping-car ;

- Mise en réseau des circuits de randonnées ;

## **7. Commission « Sports »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Définition d'une politique sportive communale et développement de la pratique sportive ;
- Construction, gestion et mise à disposition des équipements sportifs (COSEC, piscine, stades,...) ;
- Relations et soutiens financiers aux associations sportives ;
- Animations sportives : développement des politiques éducatives sportives en partenariat avec les écoles et les associations mais également sur le temps péri et extrascolaire ;
- Organisation et promotion de manifestations sportives ;
- Gestion du service piscine ;

**Projets prévisionnels :**

- Construction d'une salle de sports dédiée à la gymnastique, au judo, à la danse, avec maison des sports associée ;
- Organisation d'une grande manifestation sportive communale ;

## **8. Commission « Culture, loisirs et lecture publique »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Définition et animation d'une politique culturelle et d'une politique municipale de lecture publique ;
- Développement de l'éducation artistique et culturelle (arts plastiques, musique, théâtre,...) ;
- Relation avec les associations d'ordre culturelle et l'école de musique intercommunale ;
- Gestion et animation du musée Jules Desbois ;
- Mise en valeur du patrimoine historique, patrimonial, culturel, du Noyantais ;
- Soutien aux spectacles vivants ;
- Mise en réseau et animation des bibliothèques existantes ;
- Participation aux grandes opérations culturelles nationales : Semaine de la Langue Française ; Le Printemps des Poètes ; les Journées des métiers d'art ; la Nuit des Musées ; les Rendez-Vous aux Jardins ; les Journées nationales de l'Archéologie ; les Portes du temps ; la Fête de la musique ; Lire en short ; les Journées Européennes du Patrimoine  
...

**Projets prévisionnels :**

- Construction d'un centre culturel communal avec médiathèque
- Elaboration d'une programmation culturelle
- Organisation d'une grande manifestation culturelle noyantaise
- Musée de la Poésie Ouvrière

## **9. Commission « Affaires scolaires »**

**Composition : minimum 10 membres**

**Objets :**

- Définition et mise en œuvre d'une politique éducative et d'un projet éducatif territorial
- Gestion des écoles maternelles et primaires
- Gestion des Garderies périscolaires
- Gestion des TAP (temps d'activités périscolaires)
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Relation avec l'inspection d'académique, le collège Porte d'Anjou,...
- Ecole numérique

## **10. Commission « Enfance/Jeunesse »**

**Composition : minimum 10 membres**

**Objets :**

- Définition de la politique enfance/jeunesse
- Centre de loisirs

- Halte-garderie
- Multi-accueil
- RAM
- Activités jeunes
- Suivi du contrat enfance/jeunesse avec la CAF

**Projets prévisionnels :**

- Construction du centre de loisirs de Noyant
- Réaménagement de la maison de l'enfance de Noyant
- Aménagement d'un local jeune
- Soutien à la mise en place d'une maison des assistantes maternelles

**11. Commission « Vie associative et lien social »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Définition de la politique d'animation de la vie associative
- Relation avec les associations travaillant dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de la formation des jeunes, ...
- Politique d'aide et de soutien aux personnes âgées, (CLIC, ADMR, EPADH...)
- Politique d'aide aux familles en difficulté
- Accueil des nouveaux arrivants

**Projets prévisionnels :**

- Organisation d'un forum annuel des associations noyantaises

**12. Commission « Habitat, logement, mobilité, santé »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Politique de programmation et d'affectations des logements sociaux
- Politique d'aide à la mobilité (transports publics, transport solidaire, covoiturage,...)
- Politique sanitaire et de santé publique communale (ARS)
- Suivi de la gestion du fonctionnement de la maison de Santé
- Suivi de l'OPAH menée par l'intercommunalité
- Suivi de l'action des « Locaux Moteurs »

**13. Commission « Urbanisme et aménagement du territoire »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Politique d'urbanisme (document d'urbanisme, instruction des ADS, délivrance des ADS,...)
- Réalisation du PLU communal
- Suivi du SCOT
- Suivi de l'observation de l'habitat (SAC et PAF)
- Réalisation des zones d'habitats (lotissement,...)

**Projets prévisionnels :**

- Plan Local d'Urbanisme

**14. Commission « Développement économique et commercial »**

**Composition : minimum 5 à 10 membres**

**Objets :**

- Suivi de la politique de développement économique menée par l'intercommunalité ;
- Définition de la politique commerciale de la commune ;
- Suivi et organisation du ou des marchés hebdomadaires ;
- Animations commerciales ;
- Relation avec la CCI ;

**Projets prévisionnels :**

- Achat et réaménagement de commerces de centre-ville
- Opération « Anjou Cœur de Ville »

**15. Commission « Développement agricole »**

**Composition : minimum 10 membres**

**Objets :**

- Valorisation de l'agriculture locale et soutenir le développement de l'emploi local dans le domaine agricole afin de maintenir un tissu rural dense, actif et diversifié.... ;
- Réflexion sur le foncier agricole : problématique de l'accès au foncier, outils du Bail Rural Environnemental,
- Réflexion sur la transmission des exploitations agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs;
- Amélioration de l'impact environnemental de l'agriculture : réduction de l'empreinte écologique via la production, la saisonnalité, les transports, la gestion des déchets ; protection de la ressource en eau ; soutien à une agriculture qui émet moins de gaz à effet de serre (directement et indirectement via la non-utilisation des engrais azotés chimiques) et assure un meilleur stockage de carbone dans les sols ; maintien de la biodiversité,...
- Réflexion et soutien à l'expérimentation de nouvelles techniques ou de variété de plantes ou d'espèces animales ;
- Accompagnement et soutien pour favoriser l'installation et la conversion des exploitations à l'agriculture biologique;
- Développement de la vente directe et des circuits de proximité;

**Projets prévisionnels :**

- Projets d'introduction de produits biologiques et locaux dans la restauration collective.
- Mise en place d'une AMAP
- Projet public d'irrigation

**16. Commission « Environnement : énergies renouvelables, espaces naturels et biodiversité »****Composition : minimum 5 à 10 membres****Objets :**

- Transition énergétique, économie d'énergie,
- Promotion des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, micro hydraulique, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse,...);
- Protection et mise en valeur de l'environnement des paysages, des espaces bocagers et des espaces naturels ;
- Suivi de la compétence intercommunale GEMAPI
- Suivi de la zone Natura 2000 de Rillé
- Relation avec les associations de chasse et de pêche
- Lutte contre les nuisibles
- Suivi du plan climat énergie territorial (PCET)
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air

**• Projets prévisionnels :**

- Développement de la méthanisation

**17. Commission « Bâtiment et Accessibilité »****Composition : minimum 14 membres****Objets :**

- Définition de la politique de construction publique municipale
- Définition et suivi des chantiers de construction ou d'entretien des bâtiments
- Suivi des consommations énergétiques des bâtiments
- Accessibilité des ERP (ADAPT)
- Sécurité des bâtiments

**Projets prévisionnels :**

- Construction de la salle de sports
- Construction du centre de loisirs
- Aménagement de la maison de l'enfance

**18. Commission « Voirie et déplacements »****Composition : minimum 14 membres****Objets :**

- Aménagement, création, entretien et gestion de la voirie communale
- Viabilité hivernale
- Eclairage public des voies et espaces publics

- Signalisation routière horizontale et verticale
- Gestion des réseaux d'eaux pluviales
- Entretien et balisage des sentiers pédestres ou boucles cyclables;

**Projets prévisionnels :**

- Diagnostic et cartographie du réseau routier communal

**19. Commission « Cadre de vie et espaces publics »**

**Composition : minimum 14 membres**

**Objets :**

- Réflexion et définition d'une politique municipale pour l'amélioration du cadre de vie urbain ou paysager ;
- Aménagement paysager et embellissement des centres-bourgs et des abords des bâtiments publics ;
- Mise en œuvre du désherbage selon les règles du « zéro phyto »;
- Mobilier urbain et aménagement des espaces publics;
- Entretien et nettoyage des centres-bourgs, des parcs et jardins, des terrains de sports, des aires de jeux, des espaces propretés ;
- Aménagement paysager et entretien des cimetières;

**Projets prévisionnels :**

- Réalisation d'un plan de désherbage communal
- Soutien aux initiatives citoyennes visant l'amélioration du cadre de vie;
- Réalisation d'un plan d'embellissement des centres-bourgs

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal les référents des commissions :

- Monsieur Adrien DENIS : commission finances et commission appel d'offres
- Monsieur Gabriel QUIGNON : commission ressources humaines et matérielles et commission développement économique et commercial
- Monsieur Michel PERROUX : commission CCAS et foyer logement
- Madame Chantal FRETTE : commission vie associative et lien social et commission logement, habitat, mobilité et santé
- Monsieur Marcel LEBouc : commission sport et commission culture, loisirs et lecture publique
- Monsieur Rémi CHEVALLIER : commission voirie et déplacement
- Monsieur Pascal LOUIS : commission affaires scolaires
- Monsieur Raymond LASCAUD : commission bâtiments et accessibilité
- Monsieur Henri D'OYSONVILLE : commission urbanisme et aménagement du territoire
- Madame Bénédicte BUSSONNAIS : commission fêtes et cérémonies et commission animation touristique
- Monsieur Guy LIHOREAU : commission enfance-jeunesse
- Monsieur Jean-Marie GEORGET : commission cadre de vie et espaces publics
- Monsieur Philippe MAZE : commission environnement et commission développement agricole
- Madame Michèle ROHMER : commission communication

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE la création de 19 commissions de travail facultatives ;**
- **DECIDE que la composition des commissions s'effectuera par vote à main levée ;**
- **APPROUVE l'objet des 19 commissions ci-avant listées ;**

## 7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur le Maire, suite à la création des différentes commissions, demande à l'assemblée de désigner les élus souhaitant participer à ces dernières :

Après appel à candidature, la composition des 20 commissions s'établit de la manière suivante :

### COMMISSION « COMMUNICATION »

1. Mme ROHMER Michèle
2. M. CHAMPAGNE Jean-Luc
3. Mme BOUTRUCHE Nathalie
4. Mme GAUTHIER Bernard
5. M. MAROuset Jean-Marie
6. Mme RABINEAU Guy
7. M. BROU Daniel
8. Mme METIVIER Annie
9. Mme GOUGET Francine
10. M. PICHON Daniel

### COMMISSION « FINANCES »

1. Mme FRETTE Chantal
2. Mme BUSSONNAIS Bénédicte
3. M. VAUBOURGOUIN Cédric
4. M. GEORGET Jean-Marie
5. M. CHEVALLIER Rémi
6. M. M. QUIGNON Gabriel
7. M. MAZE Philippe
8. M. LOUIS Pascal
9. M. LEBouc Marcel
10. M. D'OYSONVILLE Henri
11. Mme ROHMER Michèle
12. M. LASCAUD Raymond
13. M. LIHOREAU Guy
14. Mme MARETTE Marinette
15. M. ISOPE Sébastien
16. Mme METIVIER Annie
17. M. PERROUX Michel
18. Mme BORDEAU Sylvie
19. Mme PYNE Julie (suppléante)

### COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES & MATERIELLE »

1. M. QUIGNON Gabriel
2. M. CHEVALLIER Rémi
3. M. LEMARCHAND Daniel
4. M. VAN TUIJ Franck
5. Mme GARNIER Marie-Christine
6. Mme BOULY Michèle
7. M. LIHOREAU Guy
8. M. POILVILAIN Tony
9. Mme BRUNEAU Natacha
10. Mme RENAULT Sandrine
11. M. d'OYSONVILLE Henri

### COMMISSION « CITOYENNETE ET SERVICES DE PROXIMITE »

1. M. HARDOUIN Antoine
2. Mme BUSSONNAIS Bénédicte
3. Mme DORADOUX Danielle
4. M. AUDOUIN Thomas
5. Mme PYNE Julie
6. Mme ROHMER Michèle
7. M. RABINEAU Guy
8. Mme TAVEAU Chantal
9. M. GAUDIN Roger
10. M. MAROuset Jean-Marie
11. M. POILVILAIN Tony
12. Mme BEROUARD Katia
13. M. CHEVET Henri
14. M. FRONTEAU Loïc
15. M. FALIGAND Alain
16. Mme LABBE Céline (suppléante)

**COMMISSION « FÊTES ET CEREMONIES »**

1. Mme BUSSONNAIS Bénédicte
2. M. LEBouc Marcel
3. Mme SEBILLE Catherine
4. M. LEVOYER Michel
5. Mme BESNARD Lydia
6. Mme CHEVET Amélie
7. M. CHEVALLIER Rémi
8. M. TOURNEUX Yannick
9. Mme PANNEAU Edith
10. Mme BRUNEAU Natacha
11. M. DUPPERAY Frédéric
12. M. CHATEIGNER Charles
13. Mme BEILLARD Christelle
14. Mme BOULY Michèle
15. Mme MOREL Sandrine
16. Mme PYNE Julie
17. Mme CARO Marina
18. M. MUSSAULT Benoît
19. M. RIQUIN Christian (suppléant)

**COMMISSION « ANIMATIONS TOURISTIQUES »**

1. Mme BUSSONNAIS Bénédicte
2. M. TAFFUT Jean-Paul
3. Mme PANNEAU Edith
4. Mme BRUNEAU Natacha
5. M. DUPPERAY Frédéric
6. Mme BOULY Michèle
7. Mme HERBAUT Mireille
8. Mme EASTHAM Elisabeth
9. Mme TAVEAU Chantal
10. Mme PYNE Julie
11. Mme BEILLARD Christelle

**COMMISSION « SPORTS »**

1. M. LEBouc Marcel
2. M. BONETTI Stéphane
3. M. LAMBERT Denis
4. M. MARANDEAU Thierry
5. M. CONSTANTIN Christophe
6. M. PENARD Jocelyn
7. M. GELIN Christophe
8. M. VAUGUET Arnaud
9. Mme TAVEAU Chantal
10. M. CHARRUAU Joël
11. M. COUINEAUX Patrice
12. Mme BERTRAND Elisa
13. M. PERROUX Michel

**COMMISSION « CULTURES, LOISIRS, LECTURE PUBLIQUE »**

1. M. LEBouc Marcel
2. Mme BEROUARD Katia
3. M. BONETTI Stéphane
4. Mme NAULET Sylvie
5. M. PERROUX Michel
6. M. CHATEIGNER Charles
7. M. BROU Anon-Daniel
8. Mme METIVIER Annie
9. Mme PYNE Julie
10. Mme JULIEN Anne-Marie
11. Mme GOUGET Francine
12. Mme BEILLARD Christelle

**COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES »**

1. M. LOUIS Pascal
2. M. MAROuset Jean-Marie
3. M. BRAZILLE Patrick
4. Mme BEROUARD Katia
5. Mme FRETTE Sandrine
6. Mme DORADOUX Danielle
7. M. GAUCHER Alain
8. M. GUITTON Dominique
9. Mme GARNIER Marie-Christine
10. Mme CARO Marina
11. Mme JULIEN Anne-Marie
12. M. LOUIS Jean-Pierre
13. M. CHARRUAU Joël
14. Mme LABBE Céline
15. Mme FRETTE Chantal
16. Mme VERNEAU Lucie
17. Mme GOUGET Francine
18. Mme BERTRAND Elisa (suppléante)

**COMMISSION « ENFANCE / JEUNESSE »**

1. M. LIHOREAU Guy
2. Mme TESSIER Cécile
3. Mme BERTRAND Elisa
4. Mme DORADOUX Danielle
5. M. PERIGOIS Loïc
6. M. GUITTON Dominique
7. Mme FRETTE Chantal
8. Mme TAVEAU Chantal
9. M. BROU Anon-Daniel
10. M. LASCAUD Raymond
11. M. LOUIS Jean-Pierre
12. Mme CONSTANTIN Martine
13. M. BOURDEL Gilbert
14. Mme BOULY Michèle
15. Mme GOUGET Francine
16. Mme BORDEAU Sylvie (suppléante)

**COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE ET LIEN SOCIAL »**

1. Mme FRETTE Chantal
2. Mme MAROuset Evelyne
3. M. TAFFUT Jean-Paul
4. M. BOURDEL Gilbert
5. M. LEMARCHAND Daniel
6. Mme LOUIS Delphine
7. Mme BYZERY Nicole
8. M. GUITTON Dominique
9. Mme PEGE Odette
10. Mme GAUTIER Micheline
11. Mme SAMEDI Sylvie
12. Mme TAVEAU Chantal

**COMMISSION « HABITAT, LOGEMENT, MOBILITE Et SANTE »**

1. Mme FRETTE Chantal
2. M. D'OYSONVILLE Henri
3. M. MEUNIER Cyril
4. Mme MAROuset Evelyne
5. M. BOURDEL Gilbert
6. M. LEMARCHAND Daniel
7. Mme LOUIS Delphine
8. Mme BOULY Michèle
9. Mme ROBIN Corinne
10. Mme GAUTIER Micheline
11. M. NOURRY Paul
12. Mme BERTRAND Elisa (suppléante)
13. Mme BORDEAU Sylvie (suppléante)
14. M. MEDUCIN Daniel (suppléant)

**COMMISSION « URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »**

1. M. D'OYSONVILLE Henri
2. Mme NAULET Sylvie
3. M. ISOPE Sébastien
4. Mme BOUTRUCHE Nathalie
5. M. GAUTHIER Bernard
6. M. LASCAUD Raymond
7. Mme MARETTE Marinette
8. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
9. M. PERROUX Michel
10. M. POILVILAIN Tonny
11. M. LOUIS Pascal (suppléant)

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL »**

1. M. QUIGNON Gabriel
2. M. D'OYSONVILLE Henri
3. M. AUDOUIN Thomas
4. M. RABINEAU Guy
5. M. GAUDIN Roger
6. M. GAUCHER Alain
7. M. VAUBOURGOUIN Cédric
8. M. GEORGET Jean-Marie
9. Mme PEGE Odette
10. Mme GAUTIER Micheline
11. Mme VERNEAU Lucie

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT AGRICOLE »**

1. M. MAZE Philippe
2. M. PENARD Jocelyn
3. M. PICHON Daniel
4. M. ISOPE Sébastien
5. M. BRAZILLE Patrick
6. M. CHASLES Didier
7. M. COUTARD Gilles
8. M. PROULT Philippe
9. M. VAUGUET Arnaud
10. Mme METIVIER Annie
11. M. GODEFROY Richard
12. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
13. Mme BOUVET Delphine
14. M. LOUIS Jean-Pierre

**COMMISSION « ENVIRONNEMENT : ENERGIES RENOUVELABLES, ESPACES NATURELS & BIODIVERSITE »**

1. M. MAZE Philippe
2. M. LOUIS Jean-Pierre
3. M. SAMEDI Damien
4. M. DE FOUCAUD Patrice
5. M. POTIN Daniel
6. M. BRAZILLE Patrick
7. M. DENIS Julien
8. M. MAROUSET Jean-Marie
9. M. CHASLES Didier
10. M. GAUDIN Roger
11. Mme TRIBOIRE Caroline
12. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
13. M. CHARRUAU Joël
14. M. DUMOULIN Christophe
15. M. POILVILAIN Tonny
16. M. PROULT Philippe
17. M. D'OYSONVILLE Henri

**COMMISSION « BÂTIMENT & ACCESSIBILITE »**

1. M. LASCAUD Raymond
2. M. BERGER Romain
3. M. CHEVET Henri
4. M. POILVILAIN Tonny
5. M. CHAMPAGNE Jean-Luc
6. M. BOURDEL Gilbert
7. M. BOURDEL Nicolas
8. M. HARDOUIN Antoine
9. Mme BOUTRUCHE Nathalie
10. M. BARDET Thierry
11. M. FALIGAND Alain
12. M. BUSSONNAIS Franck
13. M. SEBILLE Bernard
14. Mme BOULY Michèle
15. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
16. M. CHARRUAU Joël
17. M. GAUCHER Alain
18. Mme BORDEAU Sylvie
19. M. AUDOUIN Thomas (suppléant)
20. M. MEDUCIN Daniel (suppléant)
21. M. CHASLES Didier (suppléant)
22. Mme TULASNE Viviane (suppléante)
23. M. DESRUES Noël (suppléant)

**COMMISSION « VOIRIE & DEPLACEMENT »**

1. M. CHEVALLIER Rémi
2. M. BERGER Romain
3. M. PENARD Jocelyn
4. M. BELLANGER Jean-Luc
5. M. DAVEAU Jean-Pierre
6. M. GEORGET Jean-Yves
7. Mme BUSSONNAIS Bénédicte
8. M. LEMONNIER Denis
9. M. BOURDEL Gilbert
10. M. HARDOUIN Antoine
11. M. GAUDIN Roger
12. M. FRETTE Patrick
13. M. GEORGET Jean-Marie
14. M. GALLET Jean-Claude
15. M. TAVEAU Francis
16. M. BUSSIERE Roland
17. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
18. M. POILVILAIN Tonny
19. M. BRAZILLE Patrick
20. Mme BORDEAU Sylvie
21. M. DENIS Julien (suppléant)
22. M. CHASLES Didier (suppléant)
23. M. COUTARD Gilles (suppléant)
24. M. BARDET Thierry (suppléant)

**COMMISSION « CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS »**

1. M. GEORGET Jean-Marie
2. M. CHAMPAGNE Jean-Luc
3. M. COUTARD Gilles
4. M. MUSSAUD Benoît
5. M. DAVEAU Jean-Pierre
6. M. CHATAIGNER Charles
7. M. FLEUREAU Michel
8. M. LEMONNIER Denis
9. M. HARDOUIN Antoine
10. M. PICHON Daniel
11. M. FALIGAND Alain
12. M. TAVEAU Francis
13. Mme MARETTE Marinette
14. M. BUSSIERE Roland
15. M. BROU Anon-Daniel
16. M. COUINEAUX Patrice
17. M. GAUTIER Micheline
18. Mme HERBAUT Mireille
19. Mme BUSSONNAIS Bénédicte (suppléante)
20. M. GAUDIN Roger (suppléant)
21. M. PENARD Jocelyn (suppléant)
22. Mme BERGE Arlette (suppléante)
23. M. CHASLES Didier (suppléant)
24. Mme FRETTE Sandrine (suppléante)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ APPROUVE la composition des commissions de travail.

## 8. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;**

**Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;**

**Vu l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales**, le titulaire du marché public est choisi par une commission d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article L1411-5 ;

**Vu l'article L1411-5 II du Code général des collectivités territoriales**, la commission est composée, pour une commune de 3500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante des élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

**Vu les articles L2121-21, D1411-5 et D1411-3 du Code général des collectivités territoriales**, l'assemblée délibérante élit les titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel et à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret puisqu'aucun mode de scrutin n'est mentionné dans l'article L144-5 II du Code général des collectivités territoriales .

Monsieur le Maire procède au dépôt des listes.

Une seule liste se présente.

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Guy LIHOREAU	Mme Sylvie BORDEAU
M. Raymond LASCAUD	Mme Marinette MARETTE
M. Jean-Marie GEORGET	M. Bernard SEBILLE
M. Rémi CHEVALLIER	Mme Michèle BOULY
M. Pascal LOUIS	M. Jocelyn PENARD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à main levée avec le résultat suivant :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Noms	Nombre de suffrages	Noms	Nombre de suffrages
M. Guy LIHOREAU	135	Mme Sylvie BORDEAU	135
M. Raymond LASCAUD	135	Mme Marinette MARETTE	135
M. Jean-Marie GEORGET	135	M. Bernard SEBILLE	135
M. Rémi CHEVALLIER	135	Mme Michèle BOULY	135
M. Pascal LOUIS	135	M. Jocelyn PENARD	135

Outre Monsieur le Maire, membre de droit, la commission d'Appels d'Offres est constituée de la façon suivante :

Membres titulaires		Membres suppléants	
Noms	Nombre de suffrages	Noms	Nombre de suffrages
M. Guy LIHOREAU	135	Mme Sylvie BORDEAU	135
M. Raymond LASCAUD	135	Mme Marinette MARETTE	135
M. Jean-Marie GEORGET	135	M. Bernard SEBILLE	135
M. Rémi CHEVALLIER	135	Mme Michèle BOULY	135
M. Pascal LOUIS	135	M. Jocelyn PENARD	135

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** que, en l'absence de disposition particulière, le délai de convocation de la commission d'appel d'offres s'effectue dans les conditions prévues aux articles L2121-11 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, à savoir 5 jours francs pour une commune de 3500 habitants et plus.
- **PREND ACTE** que le président de la commission, en la personne de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ne peut pas se faire représenter par un autre membre de la commission d'appel d'offres.
- **PREND ACTE** que, selon l'article L1411-5 II du Code général des collectivités territoriales, les membres de la commission d'appel d'offres ont voix délibérative, à savoir le président, les membres élus titulaires ou suppléants présent en remplacement de titulaire.
- **PREND ACTE** que les membres suppléants ont vocation à remplacer temporairement les membres titulaires au sein de la commission et que dans ce cas uniquement ils ont voix délibérative.
- **PREND ACTE** que, selon l'article L1411-5 II du Code général des collectivités territoriales, le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer à la commission avec voix consultative sur invitation du président de commission. En outre, des personnalités ou des agents de la collectivité ayant des compétences dans la matière qui fait l'objet du marché peuvent être désignés par le président pour assister à la commission avec voix consultative.
- **PREND ACTE** qu'en fonction du montant du marché public, le règlement de ce dernier pourra éventuellement prévoir que la commission d'appel d'offre se réunisse.

## 9. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du Code des impôts ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune et qu'elle est composée du maire ou un adjoint délégué, président, et 8 commissaires dans les communes de plus de 2000 habitants.

Monsieur le Maire indique que 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par délibération du conseil municipal.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

Au vu des conditions énoncées par l'administration fiscale, Monsieur le Maire propose la liste de contribuables ci-après :

### 1 ) Commissaires titulaires

#### a) Domiciliés dans la commune

	CD d'origine	Nom et prénom (en majuscules)	Adresse dans la commune	Date et lieu de naissance	Profession	Intérêts représentés
1	NOYANT	Mme MARETTE Marinette	3 Ter Route de Genneteil – Noyant – 49490 NOYANT-VILLAGES	20/08/1944 à NOYANT	Retraitée	
2	PARCAY-LES-PINS	Mme BOUVET Delphine	La Salle – Parçay-les-Pins - 49490 NOYANT-VILLAGES	17/09/1970 à SAUMUR	Exploitante agricole	
3	AUVERSE	Mme FRETTE Chantal	L'Hommelaie – Auverse – 49490 NOYANT-VILLAGES	24/09/1954 à PONTIGNE	Exploitant agricole	
4	GENNETEIL	M. LOUIS Philippe	L'Aunay – Genneteil – 49490 NOYANT-VILLAGES	21/07/1968 à BAUGE	Exploitant agricole	

5	BROC	Mme BEROUARD Katia	6 rue de Dissé-sous-Le Lude – Broc – 49490 NOYANT-VILLAGES	07/10/1972 à ANGERS	Secrétaire	
6	CHIGNE	M. GAUDIN Roger	La Bouërie – Chigné - 49490 NOYANT-VILLAGES	26/05/1950 à CHIGNE	Retraité	
7	LINIÈRES-BOUTON	M. COZETTE Claude	Berteau – Linières-Bouton – 49490 NOYANT-VILLAGES	13/03/1942 à SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT	Retraité	Propriétaire forestier
8	MEIGNE-LE-VICOMTE	M. BELLANGER Jean-Luc	La Bausseraie – Meigné-le-Vicomte - 49490 NOYANT-VILLAGES	03/03/1960 à MEIGNE-LE-VICOMTE	Exploitant agricole	
9	LASSE	M. LATOUR Jean	10, Rue Saint Meen, Lasse, 49490 NOYANT-VILLAGES	31/01/1931 à LASSE	Retraité	
10	BREIL	Mme CHAMPON Monique	La Calandrelle – Breil - 49490 NOYANT-VILLAGES	11/11/1953 à SEICHES-SUR-LE-LOIR	Sans profession	
11	MEON	M. CHEVET Henri	5, Rue des Prés Verts – Méon - 49490 NOYANT-VILLAGES	04/05/1954 à MEON	Retraité	
12	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	M. MOUTAULT Dominique	La Grande Maison – Chalonnès-sous-le-Lude - 49490 NOYANT-VILLAGES	20/04/1959 à LE LUDE	Exploitant agricole	
13	CHAVAINES	M. CHAUMIN Yvon	Le Gué – Chavaignes - 49490 NOYANT-VILLAGES	14/09/1956 à CHAVAINES	Exploitant agricole	
14	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	M. PANNEAU Jean-Louis	Le Gué – Dénézé-sous-le-Lude – 49490 NOYANT-VILLAGES	18/07/1947 à NOYANT	Retraité	

## b ) Domiciliés en dehors de la commune

	CD d'origine	Nom et prénom (en majuscule)	A : adresse dans la commune B : adresse du domicile hors commune	Date et lieu de naissance	Profession	Intérêts représentés
1	BROC	M. PENARD Michel	A : La Chantepierre – Broc-49490 NOYANT-VILLAGES  B : Ferme Vieux Galerne – 72 800 DISSE-SOUS-LE-LUDE	13/10/1961 à LE LUDE	Exploitant agricole	Propriétaire de terres
2	AUVERSE	M. DUGUE Lucien	A : Les Touches – Auverse – 49490 NOYANT-VILLAGES  B : 6 Chemin de Rigne - 49150 BAUGE-EN-ANJOU	07/08/1933 à MOULIHERNE	Retraité	Propriétaire de terres

## 2 ) Commissaires suppléants

### a ) Domiciliés dans la commune

	CD d'origine	Nom et prénom (en majuscules)	Adresse dans la commune	Date et lieu de naissance	Profession	Intérêts représentés
1	LASSE	M. BUREAU Yves	Pont Brault – Lasse - 49490 NOYANT-VILLAGES	10/07/1946 à ANGERS	Retraité	
2	BREIL	M. DE LA BOUILLERIE Benoit	Lathan – Breil - 49490 NOYANT-VILLAGES	20/09/1948 à SAUMUR	Retraité	Propriétaire forestier
3	MEON	M. DAVEAU Jean-Pierre	La Goujonnière – Méon - 49490 NOYANT-VILLAGES	25/05/1947 à NOYANT	Retraité	
4	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	M. ISOPE Sébastien	La Croix des Bournais – Chalonnès-sous-le-Lude - 49490 NOYANT-VILLAGES	19/12/1977 à BAUGE	Exploitant agricole	
5	CHAVAINES	M. CHASLES Didier	Le Pin – Chavaignes - 49490 NOYANT-VILLAGES	14/02/1958 à LE LUDE	Exploitant agricole	
6	DENEZE-SOUS-LE-LUDE	M. PALU DU BELLAY DE BEAUPUY Jacques	La Boissière – Dénézé-sous-le-Lude – 49490 NOYANT-VILLAGES	13/09/1942 A DENEZE-SOUS-LE-LUDE	Retraité	Propriétaire forestier

7	NOYANT	M. LISSAC Serge	1 Grande Rue – Noyant – 49490 NOYANT-VILLAGES	03/11/1944 à NOYANT	Retraité
8	PARCAY-LES-PINS	Mme COUINEAUX Claudine	Les Bridonnières – Parçay-les-Pins - 49490 NOYANT-VILLAGES	10/06/1948 à PARCAY-LES-PINS	Retraîtée
9	BROC	M. VAUBOURGOUIN Cédric	5 rue de Chalennes-sous-le-Lude – Broc - 49490 NOYANT-VILLAGES	18/09/1972 à PARIS 15ème	Responsable des achats
10	CHIGNE	M. FRETTE Jacky	32 Route de Tours – Noyant - 49490 NOYANT-VILLAGES	12/06/1946 à CHIGNE	Retraité
11	MEIGNE-LE-VICOMTE	M. HUBE Olivier	Boisset – Meigné-le-Vicomte - 49490 NOYANT-VILLAGES	13/09/1959 à ANGERS	Exploitant agricole
12	LINIERES-BOUTON	M. DUPPERAY Frédéric	La Forterie – Linières-Bouton – 49490 NOYANT-VILLAGES	15/12/1968 à SARTROUVILLE	Exploitant agricole
13	AUVERSE	M. GAILLARD Claude	L'Ermitage – Auverse - 49490 NOYANT-VILLAGES	11/01/1971 à PARIS	Ouvrier en métallurgie
14	GENNETEIL	M. PENARD Jocelyn	La Vanfleur – Genneteil - 49490 NOYANT-VILLAGES	25/02/1966 à GENNETEIL	Exploitant agricole

b ) Domiciliés en dehors de la commune

	CD d'origine	Nom et prénom (en majuscule)	A : adresse dans la commune B : adresse du domicile hors commune	Date et lieu de naissance	Profession	Intérêts représentés
1	LINIERES-BOUTON	M. VALTON Claude	A : La Coulée – Linières-Bouton – 49490 NOYANT-VILLAGES B : Le Moulin du Palet – Vieil Baugé – 49150 BAUGE-EN-ANJOU	20/02/1937 à ANGERS	Retraité	
2	LASSE	M. MORTREAU Didier	A : La Chalottière – Lasse – 49490 NOYANT-VILLAGES B : 2, Impasse des Mocardières – Le Vieil-Baugé – 49150 BAUGE-EN-ANJOU	28/07/1950 à GENNETEIL	Retraité	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la liste de commissaires proposée par Monsieur le Maire ;
- **MANDATE** et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente.

**10. CREATION DE LA COMMISSION « COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES »**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143-3 ;

**VU** La loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Le Président préside et arrête la liste des membres de la commission. La commune de NOYANT-VILLAGES est libre de déterminer le nombre de membres siégeant à cette commission et la nature de ses membres ; cependant elle doit comprendre des représentants de l'intercommunalité, des représentants d'associations d'usagers et des représentants d'associations de personnes handicapées. Il est enfin précisé que la durée des mandats des membres qui ont un rôle consultatif ne peut excéder celle du mandat intercommunal en cours.

Au vu de ces obligations, la commune est invitée à mettre en place cette commission communale pour l'accessibilité sur son périmètre. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose dès à présent aux membres du Conseil de statuer sur la composition de cette commission, qui pourrait être la suivante :

**Présidence : Adrien DENIS**

**Conseillers municipaux appelés à siéger**

1. M. SEBILLE Bernard
2. M. BERGER Romain
3. M. CHEVET Henri
4. M. POILVILAIN Tonny
5. M. CHAMPAGNE Jean-Luc
6. M. BOURDEL Gilbert
7. M. BOURDEL Nicolas
8. M. HARDOUIN Antoine
9. Mme BOUTRUCHE Nathalie
10. M. BARDET Thierry
11. M. FALIGAND Alain
12. M. BUSSONNAIS Franck
13. M. LASCAUD Raymond
14. Mme BOULY Michèle
15. M. CHAUSSEPIED Jean-Claude
16. M. CHARRUAU Joël
17. M. GAUCHER Alain
18. Mme BORDEAU Sylvie

**Représentants d'associations d'handicapés issus du Département de Maine&Loire**

- Fédération Départementale des Malades & Handicapés (FDMH)
- Fédération des Malades & Handicapés Union Locale Noyantaise
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail & des Handicapés (FNATH)

**Représentants des bailleurs sociaux implantés sur la commune**

- Maine et Loire Habitat
- Immobilière PODELIHA

**1 représentant des aînés ruraux**

**1 représentant de la Direction Départementale des Territoires (DDT)**

Les partenaires institutionnels et/ou associatifs, appelés à siéger dans cette commission, seront sollicités afin qu'ils désignent un représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **APPROUVE la composition de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;**

## 11. FIXATION DES INDEMNITES AUX ELUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2113-7, L. 2113-19, L. 2123-23 et L. 2123-24,

Considérant que la commune de NOYANT-VILLAGES est dans la tranche de population 3500 à 9 999 habitants, Considérant les tranches respectives des communes déléguées,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le maire de la commune nouvelle et les adjoints au maire de la commune nouvelle bénéficient d'indemnités de fonction selon le barème applicable à la strate de population de la commune nouvelle.

Les maires délégués et le cas échéant les adjoints aux maires délégués (s'il y a un conseil municipal de la commune déléguée) bénéficient également d'indemnités de fonction selon le barème applicable à la strate de population de la commune déléguée.

Lorsque des communes déléguées ont été créées, il convient de s'assurer du respect du plafond prévu à l'article L.2113-19 du C.G.C.T : « *Le montant cumulé des indemnités des adjoints de la commune nouvelle et des maires délégués ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoints d'une commune appartenant à la même strate démographique que la commune nouvelle et des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires de communes appartenant aux mêmes strates démographiques que les communes déléguées.* »

Monsieur le Maire précise les principes de non cumul des indemnités :

- de maire délégué et d'adjoint de la commune nouvelle
- d'adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée
- de maire de la commune nouvelle et de maire délégué

Monsieur le Maire explique que l'enveloppe indemnitaire des indemnités de fonction des maires et adjoints délégués est distincte de l'enveloppe indemnitaire globale de la commune nouvelle.

Conformément à l'article L. 2113-19 du code général des collectivités territoriales, les seuls élus de la commune déléguée pouvant être indemnisés sont les maires délégués et les adjoints au maire délégué. Le régime indemnitaire est calculé en fonction de la strate de la population à laquelle appartient la commune déléguée. Les élus de la commune déléguée ne peuvent pas cumuler leurs indemnités de fonction avec celles d'adjoints au maire de la commune nouvelle.

Monsieur le Maire informe du montant des indemnités

### Montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2016

Population totale	Maires		Adjoints	
	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	17	650,13	6,6	252,40
500 à 999	31	1185,53	8,25	315,50
1 000 à 3 499	43	1644,44	16,5	631,01
3 500 à 9 999	55	2103,35	22	841,34
10 000 à 19 999	65	2 485,78	27,5	1 051,68
20 000 à 49 999	90	3 441,85	33	1 262,01
50 000 à 99 999	110	4 206,71	44	1 682,68
100 000 à 200 000	145	5 545,21	66	2 524,02
> 200 000	145	5 545,21	72,5	2 772,60
Paris, Marseille, Lyon	145	5 545,21	72,5	2 772,60

Conseillers municipaux des communes de 100 000 habitants au moins : 229,46 €  
(6 % de l'indice 1015)

Indice brut mensuel 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : 3 824,28 €

Monsieur le Maire explique qu'étant donné les 13 maires délégués étant aussi tous adjoints de la commune nouvelle avec délégation, leur indemnité soit majorée par rapport à une indemnité d'adjoint d'une

commune de la strate de la commune de NOYANT-VILLAGES (strate de 3500 à 9 999 hab). En effet ces derniers resteront tous maires délégués, assumeront également des fonctions d'adjoints au maire de la commune nouvelle et seront en plus conseillers communautaires.

Monsieur le Maire propose d'accorder les indemnités suivantes, correspondant à un pourcentage de l'indice brut 1015, indemnités subissant automatiquement les majorations correspondantes de la fonction publique :

Indemnités des élus		
% de l'IB 1015	Annuelle	Mensuelle

M. Adrien DENIS	Maire de NOYANT-VILLAGES	55,00%	25 240,24 €	2 103,35 €
-----------------	--------------------------	--------	-------------	------------

INDEMNITES AU TITRE D'ADJOINTS DU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE				
PRENOM - NOM	MAIRES DELEGUES	% de l'IB 1015	Annuelle	Mensuelle
Mme Chantal FRETTE	AUVERSE	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Marcel LEBouc	GENNETEIL	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Rémi CHEVALLIER	BROC	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Pascal LOUIS	CHIGNE	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Raymond LASCAUD	MEIGNE-LE-VICOMTE	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Henri d'OYSONVILLE	LASSE	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
Mme Bénédicte BUSSONNAIS	BREIL	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Guy LIHOREAU	MEON	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Jean-Marie GEORGET	CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
M. Philippe MAZE	CHAVAINES	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €
Mme Michèle ROHMER	LINIÈRES-BOUTON	27,00%	12 390,66 €	1 032,56 €

INDEMNITES AU TITRE DE MAIRE DELEGUE				
PRENOM - NOM	MAIRES DELEGUES	% de l'IB 1015	Annuelle	Mensuelle
M. Gabriel QUIGNON	NOYANT	43%	19 733,28 €	1 644,44 €
M. Michel PERROUX	PARCAY-les-PINS	31%	14 226,32 €	1 185,53 €

INDEMNITES DES ADJOINTS AUX MAIRES DELEGUES					
	COMMUNES DELEGUEES	NB	% de l'IB 1015	Annuelle	Mensuelle
	AUVERSE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	BREIL	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	BROC	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	CHALONNES-sous-le-LUDE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	CHAVAINES	2	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	CHIGNE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	DENEZE-sous-le-LUDE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	GENNETEIL	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	LASSE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	LINIÈRES-BOUTON	2	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	MEIGNE-le-VICOMTE	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €

	MEON	3	6,60%	3 028,83 €	252,40 €
	NOYANT	5	16,50%	7 572,07 €	631,01 €
	PARCAY-les-PINS	3	8,25%	3 786,04 €	315,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 1 voix contre, 10 abstentions et 124 voix pour,**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>APPROUVE l'attribution des indemnités susmentionnées qui seront effectives dès le 1er janvier 2017.</b></li> <li>➤ <b>PRECISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.</b></li> <li>➤ <b>INSCRIT les crédits nécessaires au chapitre 65 au compte 6531 du budget principal.</b></li> </ul> |
|--|

## 12. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Il est rappelé au conseil municipal que celui-ci a fixé le nombre de membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale à 8 lors de la réunion de conseil municipal du 15 décembre 2016 (DE161234).

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel).

Pour mémoire, le conseil d'administration du CCAS est composé :

- du maire, président, ordonnateur et personne responsable des marchés,
- de 8 membres élus parmi le conseil municipal,
- de 8 membres nommés par le maire,

Madame BUSSONNAIS Bénédicte est nommée assesseur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu les articles L.123-6 et R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Suffrages exprimés : 135

Suffrages favorables : 127

Bulletins blancs : 7

Bulletin nul : 1

Ont obtenu :

	NOM	PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES RECUEILLIS
1	PERROUX	Michel	127
2	BORDEAU	Sylvie	127
3	PYNE	Julie	127
4	BOULY	Michèle	127
5	ROBIN	Corinne	127
6	PEGE	Odette	127
7	FRETTE	Chantal	127
8	LEMARCHAND	Daniel	127

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>MANDATE et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.</b></li> </ul> |
|--|

### 13. SIEML – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Vu l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux syndicats mixtes fermés tel que le SIEML par renvoi de l'article L 57114-I du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même syndicat et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de sièges au sein du comité syndical égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacun des anciennes communes, sauf si le règlement du syndicat exclut l'application de cette règle. »

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire,

Il convient de désigner 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants ;

M. MAROUSER Jean-Marie fait la remarque que peu d'élus se déplacent aux réunions du SIEML.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre les délégués déjà désignés dans chaque commune déléguée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

➤ **DESIGNE les délégués suivants :**

CD d'origine	Membres titulaires	Membres suppléants
LINIERES-BOUTON	M. Francis TAVEAU	M. Bernard LEVENEZ
MEON	M. Jean-Pierre DAVEAU	M. Henri CHEVET
NOYANT	M. Richard GODEFROY	M. Alain GAUCHER
MEIGNE-LE-VICOMTE	M. Arnaud VAUGUET	M. Bertrand POIRIER
LASSE	M. Alain FALIGAND	M. Jean-Claude GALLET
PARÇAY-LES-PINS	M. Tonny POILVILAIN	Mme Sylvie BORDEAU
AUVERSE	M. Jean-Marie MAROUSER	M. Evelyne MAROUSER
BROC	M. Gilbert BOURDEL	M. Jean-Michel RAIMBAULT
CHAVAINES	Mme Céline LABBE	M. Hubert D'OYSONVILLE
GENNETEIL	M. Benoît MUSSAULT	M. Jocelyn PENARD
BREIL	Mme Bénédicte BUSSONNAIS	M. Jean-Luc CHAMPAGNE
DENEZE-SOUS-LE-LUDE	M. Adrien DENIS	Mme Edith PANNEAU
CHIGNE	M. Roger GAUDIN	M. Gilles COUTARD
CHALONNES-SOUS-LE-LUDE	M. Sébastien ISOPE	M. Loïc FRONTEAU

### 14. SMBAA- DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents, il convient de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants puisque 9 communes déléguées sont membres de ce syndicat, à savoir AUVERSE, BREIL, CHAVAINES, LASSE, LINIERES-BOUTON, MEIGNE-LE-VICOMTE, MEON, NOYANT, PARÇAY-LES-PINS.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre les délégués déjà désignés dans chaque commune déléguée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

➤ **DESIGNE les délégués suivants :**

<b>CD d'origine</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
LINIERES-BOUTON	M. Frédéric DUPERRAY	M. Claude COZETTE
MEON	M. Benoît DESRUES	M. Michel LEVOYER
NOYANT	M. Jean-Claude CHAUSSEPIED	M. Joël CHARRUAU
LASSE	M. Jean-Claude GALLET	M. Christophe GELIN
MEIGNE-LE-VICOMTE	M. Jean-Luc BELLANGER	M. Damien SAMEDI
PARÇAY-LES-PINS	Mme Delphine BOUVET	M. Christophe DUMOULIN
AUVERSE	Mme Chantal FRETTE	M. Denis LEMONNIER
CHAVAINES	M. Hubert d'OYSONVILLE	M. Daniel GUILOISEAU
BREIL	M. Jean-Paul TAFFUT	M. Michel LACAZE

#### **15. DAMM - DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Vu les statuts du syndicat de la DAMM, mis en place pour la gestion et la promotion des musées de BEAUFORT-EN-VALLEE, BAUGE-EN-ANJOU et PARÇAY-LES-PINS, il y a lieu de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour y siéger.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre les délégués déjà désignés sur la commune déléguée de PARÇAY-LES-PINS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

➤ **DESIGNE les délégués suivants :**

<b>CD d'origine</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
PARÇAY-LES-PINS	M. Michel PERROUX	Mme Francine GOUGET
PARÇAY-LES-PINS	Mme Micheline GAUTIER	Mme Jean-François VAN TUIJL
PARÇAY-LES-PINS	Mme Julie PYNE	M. Joël RIVIERE

#### **16. COMMUNICATION – CREATION D'UNE PHOTOTHEQUE DE NOYANT-VILLAGES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy LIHOREAU, pilote du groupe de travail communication constitutif de la commune nouvelle, présente au Conseil le projet de création d'une photothèque.

Monsieur LIHOREAU explique que la création d'une photothèque pour la commune nouvelle sera un véritable outil de communication pour notre collectivité. Ces photos serviront au service de communication afin de promouvoir le territoire au travers du site internet, des bulletins d'information, des affiches, ...

L'objectif de la mission qui sera confiée à un photographe professionnel est d'avoir un regard exhaustif sur la richesse culturelle, économique et sociale de notre commune.

Ce dernier parcourra pendant un an le territoire de la commune pour constituer cette photothèque. Il sera présent lors des diverses manifestations organisées sur la commune de NOYANT-VILLAGES et sera guidé par les référents nommés sur chaque commune déléguée.

Deux photographes professionnels ont été sélectionnés par le groupe de travail communication. Après étude des propositions, qualitativement et financièrement, la proposition de M. PETITEAU, photographe professionnel sur Saumur et Angers, associé à la SARL MONTEVIDEO sis 68, rue Gaillarde, 49 400 Dampierre – sur-Loire, a été retenue pour un montant de 15 000,00 € HT (quinze mille euros hors taxe).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **APPROUVE la mise en place d'une photothèque.**  
➤ **APPROUVE le choix de la SARL MONTEVIDEO pour la réalisation de cette photothèque pour un montant de 15 000,00 € HT ;**

## **17. URBANISME - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL**

Vu l'article L422-8 du Code de l'urbanisme introduit par la loi ALUR, les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier gratuitement des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'occupation du sol.

Ce même article précise cependant que les communes compétentes de moins de 10 000 habitants et membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants mais dont le seuil est porté à plus de 10 000 habitants après le 1er juillet 2015 peuvent bénéficier d'une année supplémentaire de mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Dans ce cas, un avenant à la convention déjà en place devra être établi entre la préfecture et la commune concernée.

Vu le courrier de Madame la Préfète de Maine-et-Loire en date du 21 novembre 2016 expliquant, qu'au vu des éléments susmentionnés, la commune de NOYANT-VILLAGES se trouvait dans cette situation et que, par conséquent, les services de l'Etat étaient mis à disposition pour l'instruction des actes et autorisation d'occupation du sol pour une année.

Vu le courrier du Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire en date du 30 décembre 2016 présentant l'avenant à la convention permettant de bénéficier jusqu'au 31 décembre 2017 des services de l'Etat pour l'instruction des actes et autorisations d'occupation du sol.

Monsieur le Maire précise qu'il apparait nécessaire d'accepter cette proposition puisque le service instructeur de la commune de NOYANT-VILLAGES, qui sera géré par le service commun de la communauté de communes du Baugeois-Vallée, ne sera opérationnel qu'en 2018.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a été demandé aux services de l'Etat d'instruire également tous les actes émanant de la commune déléguée de NOYANT qui instruisait les certificats d'urbanisme et certaines déclarations préalables.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE de recourir aux services de l'Etat jusqu'au 31 décembre 2017 pour l'instruction des actes et autorisations d'occupation du sol ;**
- **MANDATE et AUTORISE Monsieur le Maire pour la signature de tout document utile à l'exécution de la présente.**

## **18. DESIGNATION DU LIEU HABITUEL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu l'article L. 2121-7 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales**

**Vu l'article L. 2121-7 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales**

D'une part, Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2121-7 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

D'autre part que l'article L. 2121-7 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, lors du dernier conseil municipal, que les réunions de conseil municipal se dérouleraient dans la salle des 3 Epis, MEON, 49490 NOYANT-VILLAGES.

Cependant, pour une raison matérielle, il serait préférable de réunir le conseil municipal dans la salle Saint Martin située Place Saint Martin – NOYANT- 49490 NOYANT-VILLAGES.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **DECIDE** que les réunions du conseil municipal de NOYANT-VILLAGES seront réalisées à la salle SAINT-MARTIN, Place Saint Martin, NOYANT, 49490 NOYANT-VILLAGES

## **19. ECHANGE-ACQUISITION DE TERRAIN SUR PARÇAY-LES-PINS**

**Vu l'article L2113-5 I du Code Général des Collectivités Territoriales** qui dispose que « *la création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre supprimés et par les communes qui en étaient membres.* »

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Michel PERROUX, maire délégué de PARÇAY-LES-PINS, qui rappelle les éléments du dossier.

Le conseil municipal de PARÇAY-LES-PINS, afin de construire la nouvelle station d'épuration, avait pris une délibération en date du 20 juillet 2016 :

- D'acquérir du CCAS pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section D n°340 lieu-dit « Les Petits Ponts » d'une contenance de 6550 m<sup>2</sup> actuellement louée au GAEC LEMANS ;
- De faire l'échange de cette parcelle avec 6500 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles section A n°317 et A n°318 appartenant à Monsieur LEMANS Loïc.

Pour pouvoir procéder à ces échanges et acquisition de parcelles, il est nécessaire que Monsieur le Maire ait pouvoir pour signer tous documents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les délibérations prises par le conseil municipal de PARÇAY-LES-PINS
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

## **20. QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ Vœux de la commune de NOYANT-VILLAGES**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il est convié aux vœux de la commune de NOYANT-VILLAGES qui se dérouleront le lundi 30 janvier à 18h30 dans la salle du COSEC à NOYANT.

### **❖ Date du prochain conseil municipal**

La prochaine séance du conseil municipal se déroulera le jeudi 9 février 2017 à 20h00 à la salle Saint Martin – Place Saint Martin – NOYANT – 49490 NOYANT-VILLAGES.

Fin de la séance : 23h03

M. Adrien DENIS,  
Maire de NOYANT-VILLAGES

